



**PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE
ET DE SECURITE SUD-OUEST**

*Arrêté autorisant l'ouverture d'un
concours externe et interne
d'Agent spécialisé de Police technique et
scientifique de la Police Nationale dans le
ressort de la zone de défense et de
sécurité du sud-ouest
au titre de l'année 2019*

SECRETARIAT GENERAL
POUR L'ADMINISTRATION
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR
SUD-OUEST

DIRECTION
DES RESSOURCES HUMAINES

BUREAU DU RECRUTEMENT

**LA PRÉFÈTE
DÉLÉGUÉE POUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** Le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre,
- VU** La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** Le décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État
- VU** Le décret n° 95-1197 du 06 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale,
- VU** Le décret n° 2002-812 du 03 mai 2002 portant statut particulier du corps des agents spécialisés de police technique et scientifique,
- VU** Le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,
- VU** Le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
- VU** Le décret n° 2009-629 du 5 juin 2009 relatif aux emplois réservés et au contentieux des soins gratuits,
- VU** Le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatifs aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
- VU** L'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter au concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation,

- VU** L'arrêté du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale,
- VU** L'arrêté du 20 juillet 2013 relatif à l'organisation, à la nature et au programme des épreuves des concours d'agent spécialisé de police technique et scientifique de la police nationale et portant déconcentration de l'organisation des concours,
- VU** L'arrêté du 25 février 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de concours pour le recrutement d'agents spécialisés de police technique et scientifique de la police nationale,
- SUR** la proposition du Secrétaire Général adjoint du SGAMI Sud-ouest ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : Un concours externe, interne d'agent spécialisé de police technique et scientifique de la Police Nationale est organisé dans le ressort de la zone de défense et de sécurité du sud-ouest, au titre de l'année 2019.

ARTICLE 2 : Le nombre de postes offerts au concours externe et interne sera fixé ultérieurement par arrêté ministériel.

La clôture des inscriptions en ligne est fixée au vendredi 05 avril 2019, 18 h 00, heure de Paris

La clôture des inscriptions papier est aussi fixée au vendredi 05 avril 2019, cachet de la poste faisant foi.

ARTICLE 3 : Le calendrier est établi ainsi qu'il suit

épreuves écrites d'admissibilité (concours externe et interne)	jeudi 25 avril 2019
épreuves orales d'admission (concours externe et interne)	Du lundi 17 au vendredi 21 juin 2019
Date d'affectation prévisible	Octobre 2019

ARTICLE 4 : Un arrêté de composition fixant les membres de jury sera pris ultérieurement

ARTICLE 5 : Le Secrétaire général adjoint du Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur sud-ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 01 mars 2019
P/ la Préfète déléguée pour la défense et la sécurité


 PL/ Directrice des Ressources Humaines
 Le Directeur adjoint
Ahcene BOUAZIZ